



Réunion du Mercredi 23 Novembre 2022

Présents : Messieurs Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN,

Excusés : Jean Luc BIDART (Pdt), Fabrice SIMON

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

CHALLENGE U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres **doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et **comportant l'accord du club adverse**. Ces demandes doivent être faites **par Footclubs**.

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire **AVANT le début de chaque rencontre**.

La fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 24H **accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation**. (Art.17 des règlements sportifs du district).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « N'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

BRASSAGE LFNA

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 48H)

1^{er} rappel feuille de match du 19 novembre 2022

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe
Poule E	6	24785410	Lormont Us	1	Pays Gascogne Fc	1

Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 24786182 GRAVES FC 1 / MERIGNACAIS SA 1 Poule D du 26/11/22

Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 10.12.22



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Rencontres reportées

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
Poule B	6	24785409	Mascaret Fc	1	Blanquefortaise Es	1	26/11/2022
Poule C	6	24785489	St Médard En Jalles	1	La Bastidienne Sc	1	26/11/2022
Poule C	6	24786456	Teichoise Js	1	Rive Droite 33 Fc	1	26/11/2022
Poule D	6	24786184	Medoc Estuaire Gj	1	Nord Gironde Us	1	10/12/2022

Courriers

- US LORMONT (509442)** du 21 novembre 2022 : courriel concernant l'absence d'une équipe pour les signatures FMI
La Commission vous précise que dans le cas où une équipe est partie sans signer la feuille de match, une case à cocher est à disposition de l'arbitre pour signaler l'absence de l'équipe à cette étape (Page 64 du Guide utilisateur FMI disponible sur le site du district « Compétitions / Documents FMI »)
- ANDERNOS SPORT (505701)** du 22 novembre 2022 : courriel concernant la transmission de la FMI
La Commission vous précise que ce problème a été transmis à la F.F.F pour essayer de récupérer la feuille de match

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
19 novembre 2022	B	24785410	BRUGES ES 1	523443	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	B	24785410	ST ANDRE CUBZAC FC 1	505581		

**Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde*

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
19 novembre 2022	B	24785410	BRUGES ES 1	523443	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

BRASSAGE NIVEAU 1

Rencontres reportées

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
Poule A	6	24843555	Teichoise Js	2	Villeneuve Jeunesse	2	26/11/2022
Poule B	6	24792130	Es Du Fronsadais	1	Gensac Montcaret As	1	26/11/2022
Poule C	1	24786294	Martignas Illac Fc	2	St Aubin De Médoc As	1	26/11/2022
Poule D	5	24786367	St Médard En Jalles	2	St Bruno Union Fcs	1	26/11/2022
Poule F	6	24792208	Ambarésienne Es	2	Lormont Us	2	26/11/2022

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
Poule C	7	24785491	La Bastidienne Sc	1	Lege Cap Ferret Us	1	10/12/2022
Poule D	6	24786184	Medoc Estuaire Gj	1	Nord Gironde Us	1	10/12/2022



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

BRASSAGE NIVEAU 2

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 48H)

1^{er} rappel feuille de match du 19 novembre 2022

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe
Poule F	4	25122626	Haillan foot 33	2	Caudéran Agja	4

2^{ème} rappel feuille de match du 12 novembre 2022

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevante	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
Poule A	5	25101552	Andernos Sport Fc	2	Medoc Ocean Fc	1	12/11/2022
Poule N	5	25121803	Bordeaux Rc	2	Talence Fc	2	12/11/2022

Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 25112131 BASSIN ARCACHON FC 4 / ST BRUNO UNION FCS 2 Poule H du 19/11/22
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 10.12.22
- Match 25122716 PAYS AUROSSAIS FC EN 2 / MACARIENS BLEUTS ENT 2 2 Poule P du 19/11/22
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 26.11.22
- Match 25121451 CISSAC ENT 1 / PAUILLAC ST LAURENT Poule E du 26/11/22
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour inverser la rencontre Stade Municipal ST LAURENT MEDOC

Rencontres reportées

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
Poule A	6	25122591	Audenge Es	1	Barpais Fc	2	26/11/2022
Poule B	6	25101719	Landes Girondines	1	Sallois Ca	2	26/11/2022
Poule D	6	25102371	Es Du Fronsadais	3	Artiguaise Us	1	26/11/2022
Poule E	6	25120673	St Germain Esteuil	1	St Aubin De Medoc As	2	26/11/2022
Poule E	6	25102434	St Helene Ca	1	Cms HautMedoc	1	26/11/2022
Poule G	3	25112392	Bersonnaise Js	1	Merignac Arlac Fce	4	26/11/2022
Poule I	6	25122574	Ambaresienne Es	3	Gaur. Peujard	2	26/11/2022
Poule J	6	25102844	Athletic 89 Fc	2	Ambaresienne Es	4	26/11/2022
Poule J	6	25121576	Rive Droite 33 Fc	4	Loubesien Fc	2	26/11/2022
Poule O	6	25121542	Cubnezais Fc	1	Estuaire Hte Gde Fc	2	26/11/2022
Poule O	6	25122156	Athletic 89 Fc	1	Loubesien Fc	1	26/11/2022
Poule P	6	25122643	Mazeres Roaillan Es	1	La Reole Gironde Fc	1	26/11/2022
Poule R	6	25112499	Rive Droite 33 Fc	5	St Medard Jalles Abp	1	26/11/2022



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
Poule O	5	25119317	Alliance Du Moron Fc	3	Gaur. Peujard	1	10/12/2022

Courriers

- **CA ST HELENE (501540)** du 19 novembre 2022 : courriel concernant l'envoi d'un arrêté municipal
La Commission prend note et vous demande de transmettre ce document dès le vendredi avant 16H. La Commission reporte cette rencontre au 26/11/22

Décisions administratives

- Match 25122623 HAILLAN FOOT 33 2 / PAUILLAC ST LAURENT 1 Poule F du 15/10/22
La Commission applique l'article 17 du règlement du district comme cela est rappelé en tête de chaque PV et donne match perdu par pénalité à l'équipe de HAILLAN FOOT 33 2 (- 1 point 0 but). Pour l'équipe PAUILLAC ST LAURENT, 3 points 3 buts.

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
12 novembre 2022	J	25102841	ST ANDRE CUBZAC FC 4	505581	Feuille de match en retard (Art.17)	42€
12 novembre 2022	J	25102841	ST ANDRE CUBZAC FC 4	505581	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
19 novembre 2022	O	25122157	ALLIANCE DU MORON FC 3	551473		
	P	25122714	PAYS GASCOGNE FC 3	560933		
	A	25122605	BELIN BELIET 2	505681	Forfait match (2ème)	42€
	H	25120970	CENON US 4	511449	Forfait match (1er)	42€
15 octobre 2022	F	25122623	HAILLAN FOOT 33 2	560855	Match perdu par pénalité	52,50€

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
12 novembre 2022	J	25102841	ST ANDRE CUBZAC FC 4	505581	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€
19 novembre 2022	F	25122626	HAILLAN FOOT 33 2	560855	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€
	N	25122755	BEAUTIRANAISE AS 1	580441	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission